



NOTICE TECHNIQUE AVP

AMÉNAGEMENT DU ROND POINT D'ACCÈS AU CENTRE MUNICIPAL DE VOILE

09/12/20



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Matthieu BARTHE
Volume du document	AVP / Notice Technique
Version	VC1
Référence	VMA200031

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
VA1	16/10/2020	Matthieu Barthe	Raphaël Fiordelisi	Version initiale
VB1	19/11/2020	Matthieu Barthe	Raphaël Fiordelisi	Reprises suite avis MAMP
VC1	09/12/2020	Matthieu Barthe	Raphaël Fiordelisi	Coordination avec projet de CMV

DESTINATAIRES

Nom	Entité
Khalid ATIF	MAMP

SOMMAIRE

1 - OBJET DU PROJET	5
2 - DESCRIPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	6
2.1 - Plan d'aménagement	6
2.1.1 - Organisation des Espaces.....	6
2.1.2 - Profil en travers.....	6
2.1.3 - Échanges et carrefours.....	8
2.1.3.1 - Giratoire.....	8
2.1.3.2 - Carrefour avec l'avenue du Colonel Serot.....	9
2.1.4 - Végétalisation.....	10
2.1.5 - Stationnements.....	10
2.2 - Altimétrie - Coupes	10
2.3 - Aménagements spécifiques	11
2.3.1 - Transports en commun.....	11
2.3.2 - Déchets.....	11
2.3.3 - 2 Roues / Vélos.....	12
3 - MATÉRIAUX ET MOBILIER	13
3.1 - Revêtements	13
3.2 - Mobilier	14
3.2.1 - Potelets.....	15
3.2.2 - Bornes Escamotables.....	15
3.2.3 - Corbeilles.....	15
3.2.4 - Arceaux vélos.....	16
3.2.5 - Arceaux de protection bacs déchets.....	16
3.2.6 - Grilles d'arbres.....	16
3.3 - Éclairage	17
4 - RÉSEAUX	18
4.1 - Éclairage	18
4.2 - Arrosage	18
4.3 - Assainissement pluvial	18

RÉFÉRENCES

Figure 1 : Plan d'aménagement.....	6
Figure 2 : PT Type AA'.....	7
Figure 3 : PT Type AA'.....	7
Figure 4 : Vue en plan Giratoire.....	8
Figure 5 : Vue en plan Carrefour avec l'avenue du colonel Serot.....	9
Figure 6 : zone d'interface avec le cmv.....	10
Figure 7 : Extrait du plan sur arrêt de bus.....	11
Figure 8 : emplacement proposé pour la station "le vélo".....	12
Figure 9 : emplacements 2 roues.....	12
Figure 10 : Rendu Type Enrobés Noirs.....	13
Figure 11 : Enrobés rouges existants.....	13
Figure 12 : Coupe Type Bordure T2.....	14
Figure 13 : Vue sur l'éclairage présent dans la promenade Georges Pompidou.....	17

1 - OBJET DU PROJET

Dans le cadre des Jeux olympique 2024, la Ville de Marseille a présenté un projet permettant d'accueillir les sports de voiles sur le site du stade nautique du Roucas Blanc. La France ayant été lauréate pour l'accueil des jeux olympique de 2024, la Ville de Marseille entreprend la modernisation du site du Roucas Blanc par la réalisation d'un projet permettant d'accueillir les jeux selon les chartes imposées par l'organisation Paris 2024 et de disposer à terme d'une structure permettant de maintenir les activités proposés à ce jour (sports de voile et de glisse...), de permettre au centre Municipal de Voile d'améliorer l'accueil et la promulgation des sports nautiques et de permettre au pôle France de Voile ,installé déjà sur le site, de disposer d'une structure performante pour la préparation et formation d'athlètes de haut-niveau.

La Métropole s'est engagée à réaliser l'accès à ce site par un carrefour giratoire, l'aménagement des abords immédiat des allées piétonnes, le parvis d'accès du centre nautique et un tronçon de voirie sur le boulevard Georges Pompidou.

Le projet d'aménagement du carrefour d'accès au site Olympique se situe dans Le 8ème arrondissement de Marseille. C'est un projet de requalification d'un tronçon de voie pour créer un accès direct sur la base nautique au niveau du croisement entre le Bd Georges Pompidou et la rue du Commandant Rolland.

Le projet portera notamment sur :

- La prise en compte des éléments structurants existants : front bâti, murs de soutènements, cheminements, traversées piétonnes, stationnement, pistes cyclables, déposes minutes, arrêts bus et arrêt pour les cars.
- La gestion de la topographie permettant une meilleure gestion des eaux pluviales.
- Le respect et la sécurité liés aux usages avec la présence sur site des écoles de navigations, d'une base nautique, des locaux de la Direction de la mer et des clubs nautiques.
- La valorisation de l'espace parvis d'entrée du site en harmonie avec l'aménagement de la base nautique.
- Un traitement paysager de l'ensemble du site par une approche qualitative des ambiances, du végétal et de la nature des espaces proposés.
- La circulation et le stationnement des véhicules VL et Poids lourds.

2 - DESCRIPTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

2.1 - Plan d'aménagement

Le présent Avant-Projet vient transcrire et décliner l'esquisse fournie au dossier de consultation de Maîtrise d'œuvre. Des adaptations techniques ont toutefois été réalisées.

Le plan d'aménagement figure dans les pièces du dossier et est repris ci-dessous :



FIGURE 1 : PLAN D'AMÉNAGEMENT

2.1.1 - Organisation des Espaces

De manière générale le projet prévoit de s'appuyer sur l'existant et de conforter certains usages.

Le profil en travers général comporte :

- Deux voie de circulation dans chaque sens
- Des trottoirs de part et d'autre
- Une piste cyclable bidirectionnelle côté Mer
- Des stationnements longitudinaux
- Un arrêt de Bus dans chaque sens
- Des déposes minutes cars

Par ailleurs le projet prévoit la modification de carrefours :

- Création d'un giratoire entre la promenade Georges Pompidou et la rue du commandant Rolland qui constituera également l'accès au CMV
- Modifications du carrefour avec Tourne à Gauche entre la promenade Georges Pompidou, l'accès actuel au CMV et l'avenue du colonel Serot.

2.1.2 - Profil en travers

Le profil en travers AA' situé au Nord du futur Giratoire au niveau d'un arrêt de bus présente une largeur totale de 26,79 m composée d'Ouest en Est de :

- Une piste cyclable Bidirectionnelle de 3,00m
- Un trottoir - Quai Bus de 3,10 m surélevé et protégé par une bordure de Quai
- Une chaussée à deux voies vers le Sud de largeurs 3,20m et 3,25m
- Un îlot central de largeur variable : 1,28m au niveau du Profil en travers
- Une chaussée à deux voies vers le Nord de largeurs 3,25m et 3,20m

- Des stationnements longitudinaux de largeur 2,00m
- Un large trottoir de largeur 4,51m

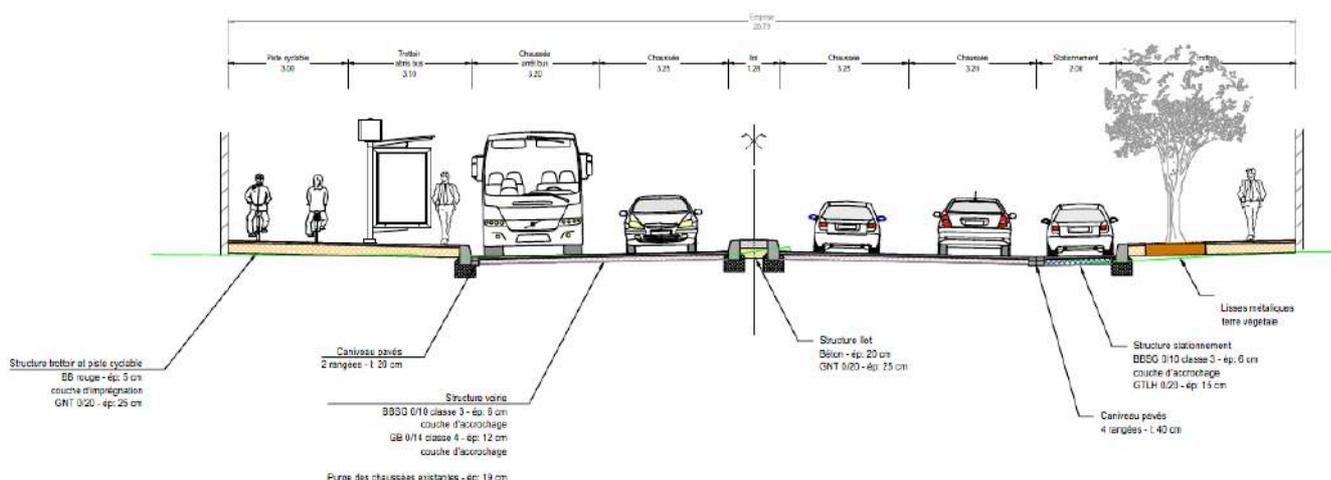


FIGURE 2 : PT TYPE AA'

Le profil en travers BB' situé au Sud du futur Giratoire au niveau d'un dépose minute présente une largeur totale de 29,33 m composée d'Ouest en Est de :

- Une piste cyclable Bidirectionnelle de 3,00m
- Un trottoir de 2,73 m surélevé et protégé par une bordure T2
- Un emplacement dépose minute cars de largeur 2,50m
- Une chaussée à deux voies vers le Sud de largeurs 3,20m et 3,25m
- Un îlot central de largeur variable : 0,82 m au niveau du Profil en travers
- Une chaussée à deux voies vers le Nord de largeurs 3,25m et 3,20m
- Des stationnements longitudinaux de largeur 2,00m
- Un large trottoir de largeur 4,38m

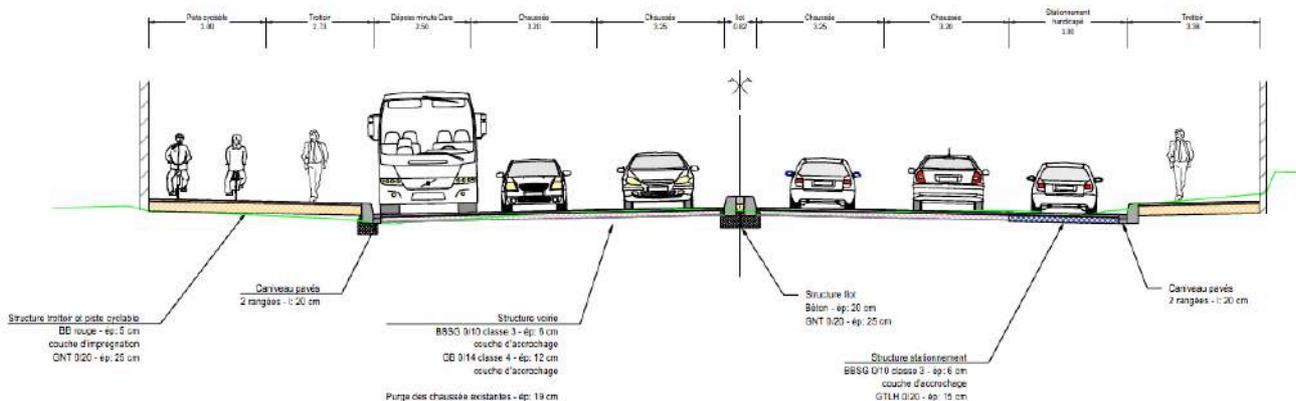


FIGURE 3 : PT TYPE BB'

2.1.3 - Échanges et carrefours

2.1.3.1 - Giratoire

Le projet prévoit la création d'un carrefour Giratoire entre la promenade Georges Pompidou et la rue du Commandant Rolland. Ce giratoire permettra de créer un accès sécurisé au Centre Municipal de voile.

Il s'agit d'un giratoire à 4 branches dont le rayon caractéristique est de 16 m. L'anneau a une largeur de 8m.

Des trottoirs de largeurs variables sont présents sur tous les côtés du giratoire. La piste cyclable passe côté Sud du giratoire.

Le giratoire est doté de bordures T2 avec une vue de 14cm en rive et de bordures I2 sur l'îlot central. Des îlots directionnels avec bordures I2 sont présents au niveau des 2 branches de la promenade Georges Pompidou et de la branche vers la rue du Commandant Rolland.

Les îlots des trois branches sont traversant afin de constituer un cheminement piéton sécurisé.

Côté Sud la sortie sera matérialisée comme un accès riverain avec une bordure franchissable. Cela permettra l'accès à un parvis traité en priorité piéton à aménager en coordination avec le projet de création du CMV.

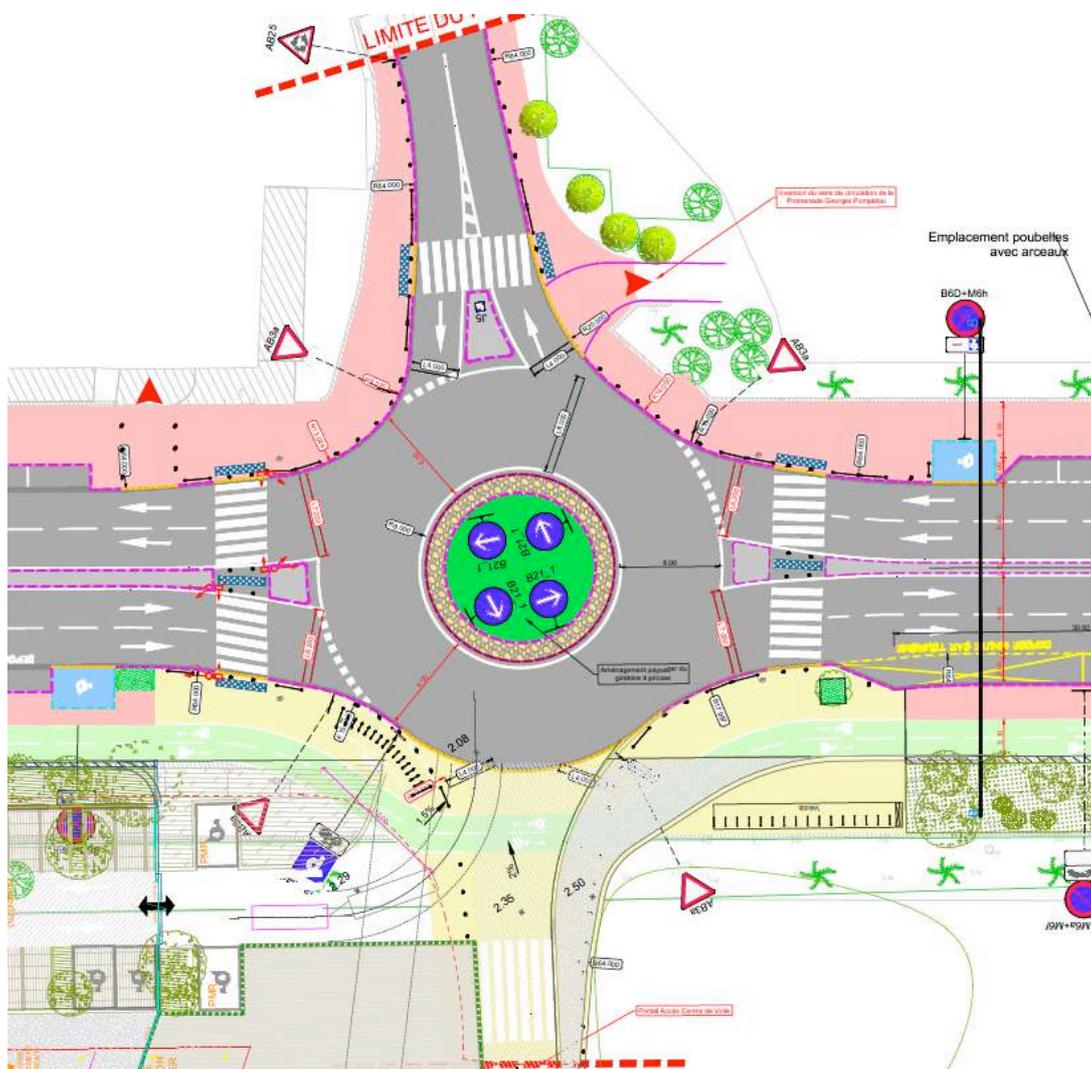


FIGURE 4 : VUE EN PLAN GIRATOIRE

2.1.3.2 - Carrefour avec l'avenue du Colonel Serot

Le projet prévoit la modification du carrefour existant entre la promenade Georges Pompidou, l'accès actuel au CMV et l'avenue du Colonel Serot

Ce carrefour sera en croix avec maintien d'une voie de Tourne à Gauche vers le CMV depuis le Sud.

Côté CMV le trottoir sera élargi et la piste cyclable confortée et sécurisée. La traversée piétonne sécurisée au Nord du carrefour sera conservée et son accessibilité améliorée.

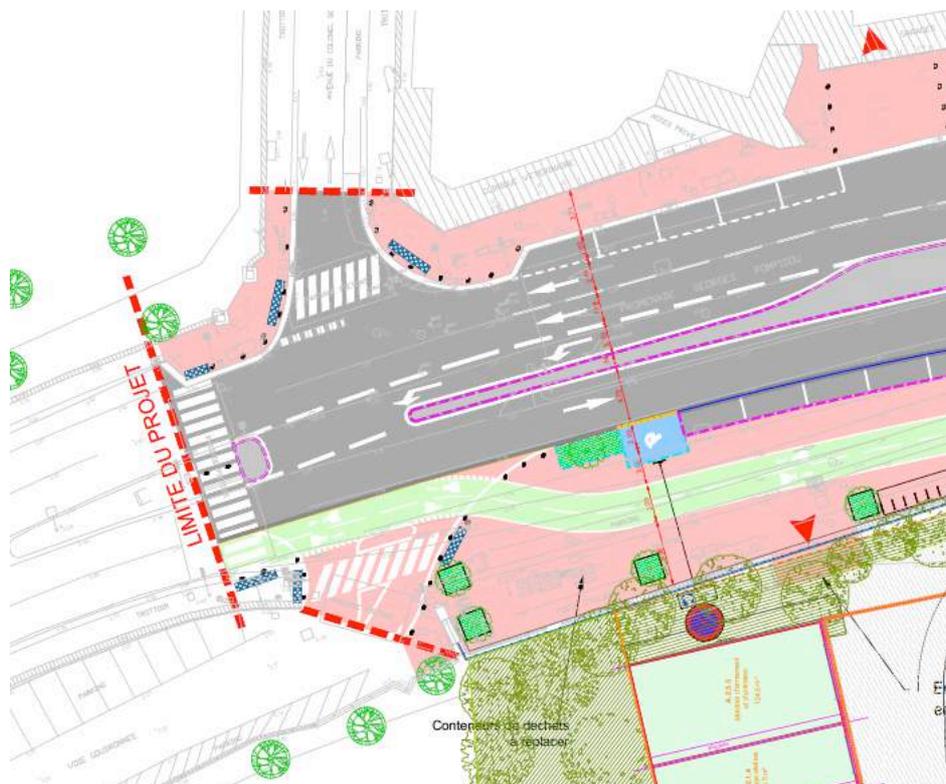


FIGURE 5 : VUE EN PLAN CARREFOUR AVEC L'AVENUE DU COLONEL SEROT

2.1.4 - Végétalisation

Le projet prévoit de conforter et renforcer la trame arborée. Toutefois les emprises disponibles sont limitées. Pour permettre le maintien des fonctionnalités.

La plantation de 11 arbres est prévue sur le projet. Certains en alignement des places de stationnements et certains dans les espaces où la largeur le permet.

Une zone est également disponible côté Est du projet à la place de l'actuel parking qui sera supprimé.

À proximité du CMV les plantations pourraient être densifiées. Toutefois cela dépend des orientations prévues pour l'aménagement interne du CMV : des échanges pourront être prévus sur ce sujet.

Les espèces seront retenues seront des espèces locales méditerranéennes adaptées aux zones littorales. Elles seront définies en collaboration avec le service Parcs et Jardins de la ville de Marseille et les services de la MAMP.



FIGURE 6 : ZONE D'INTERFACE AVEC LE CMV ET VÉGÉTALISATION

2.1.5 - Stationnements

Le projet prévoit 45 places de stationnement formelles :

- 3 place PMR aux dimensions appropriées
- 8 places dépose-minute à proximité du CMV
- 33 places classiques

Deux places de dépose minute cars sont également prévues côté Sud du nouveau giratoire.

2.2 - Altimétrie - Coupes

Des coupes permettant d'analyser les principes de traitement altimétrique des espaces sont fournies au dossier.

Dans une logique d'économie de projet, l'altimétrie proposée respecte l'altimétrie existante de la voirie.

2.3 - Aménagements spécifiques

2.3.1 - Transports en commun

Le projet prévoit la reconstitution de l'arrêt de bus existant dans les deux sens. Les arrêts de bus seront accessibles PMR. Les abris seront maintenus. Des bordures de Quais spécifiques seront prévues. Le modèle et la vue à retenir seront spécifiés par la RTM.

La traversée piétonne existante sera légèrement déplacée vers le sud. Elle sera sécurisée par un îlot.



FIGURE 7 : EXTRAIT DU PLAN SUR ARRÊT DE BUS

2.3.2 - Déchets

Le projet prévoit la reconstitution des moyens de collecte existants à l'identique.

A l'heure actuelle seuls 2 points de collectes sont existants. Des bennes entre arceaux sur la partie Sud et des conteneurs de collecte sélective à proximité du CMV.



Les emplacements existants sont maintenus. Le service propreté de la métropole a été sollicité pour savoir si des modifications ou confortements sont à envisager. En première approche la mise en place de bennes à collecte latérale est souhaitée pour remplacer les bennes déchets ménagers. Le point d'apport tri sélectif pourrait être enterré. Le service propreté doit confirmer ces demandes.

2.3.3 - 2 Roues / Vélos

Le projet prévoit :

- Le déplacement de la station « Le vélo » existante

Nous proposons de déplacer cette dernière au niveau d'une surcharge disponible côté Est à la place de l'actuel parking qui sera supprimé. Cette position à proximité du giratoire et du parvis du CMV paraît appropriée. Cette proposition devra toutefois être discutée avec le concessionnaire du service.

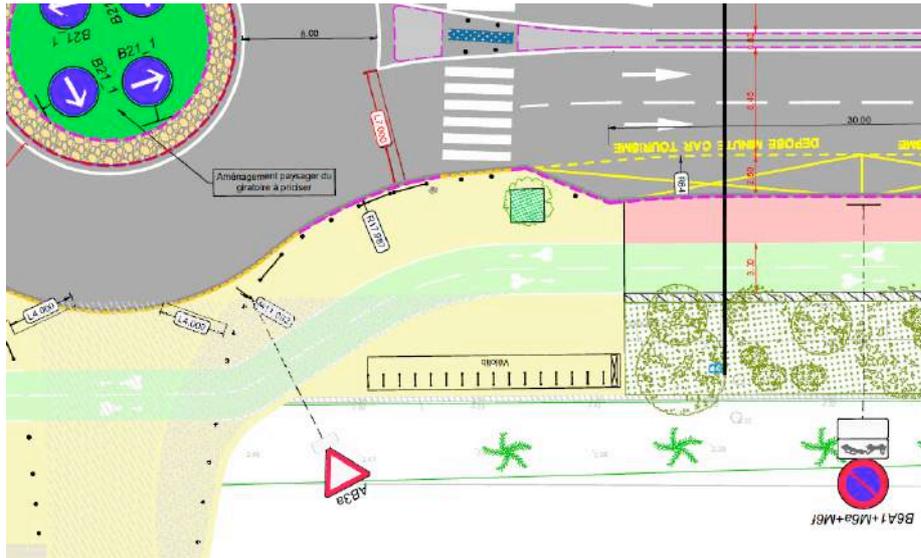


FIGURE 8 : EMPLACEMENT PROPOSÉ POUR LA STATION "LE VÉLO"

- La mise en place d'emplacements de stationnement 2 roues :

Ces derniers seront au nombre de 8 en lieu et place de la station « Le vélo » actuelle qui sera déplacée.

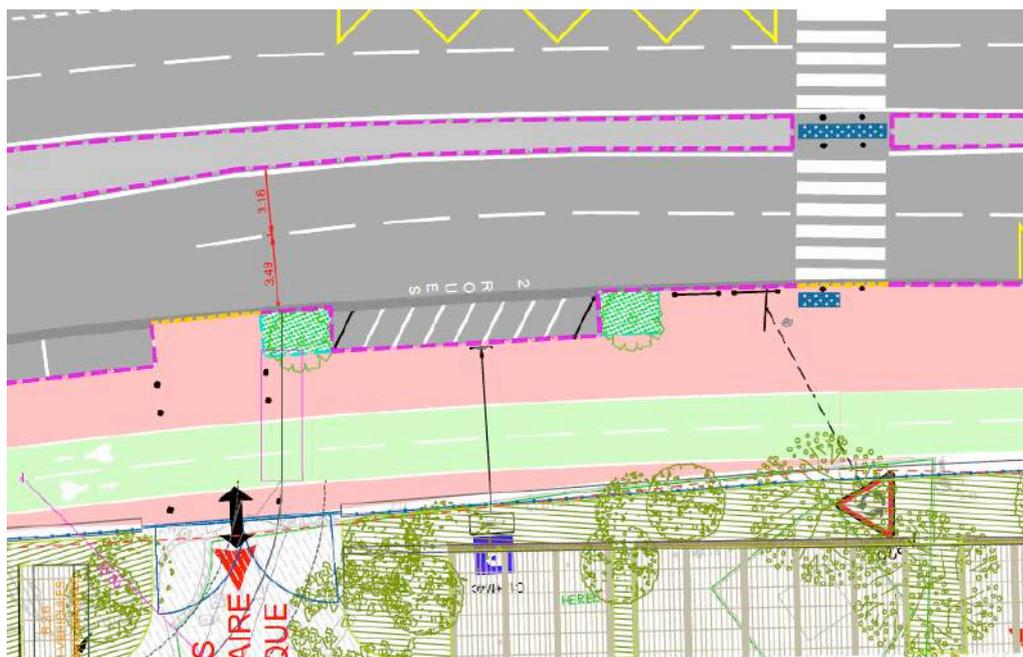


FIGURE 9 : EMPLACEMENTS 2 ROUES

- La mise en place d'arceaux pour les vélos au niveau du parvis d'entrée du futur CMV. La position de ces arceaux sera à coordonner avec le projet de CMV.

3 - MATÉRIAUX ET MOBILIER

3.1 - Revêtements

Conformément aux préconisations de NEXTROAD, les revêtements des chaussées seront en BBSG 0/10 Classe 3 sur 6cm. Des enrobés noirs seront mis en place.



FIGURE 10 : RENDU TYPE ENROBÉS NOIRS

Conformément à l'existant, les revêtements des espaces piétons et cyclables seront en BBSG 0/6 sur 5cm de couleur rouge.



FIGURE 11 : ENROBÉS ROUGES EXISTANTS

Au niveau du parvis du CMV, le revêtement sera réalisé en continuité avec celui prévu par le projet de de bâtiment. Il s'agira d'un revêtement qualitatif.

Des bordures T2 seront mises en place conformément aux coupes type en bord de chaussée pour protéger un trottoir, en bord de piste cyclable pour protéger un trottoir, en extérieur des anneaux de giratoires, en bord de chaussée côté Berme pour la section n°1.

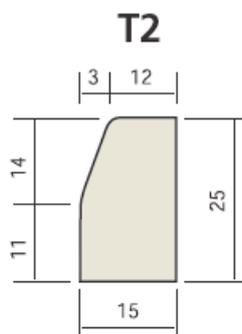


FIGURE 12 : COUPE TYPE BORDURE T2

Des bordures spécifiques de Quais seront mise en place au niveau des 2 arrêts de Bus.

3.2 - Mobilier

Les éléments de mobilier en métal seront issus du matériel retenu par la charte qualité Urbaine de Juillet 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ils respecteront les principes d'implantation des mobiliers sont définis sur le plan d'aménagement et au chapitre 4 « implantation du mobilier » de la Charte de Qualité Urbaine.

La teinte sera unique :

**UNE SEULE TEINTE :
GRIS 2900 SABLÉ**



3.2.1 - Potelets

POTELETS FIXES / AMOVIBLES

POTELET CONIQUE TYPE FA 28



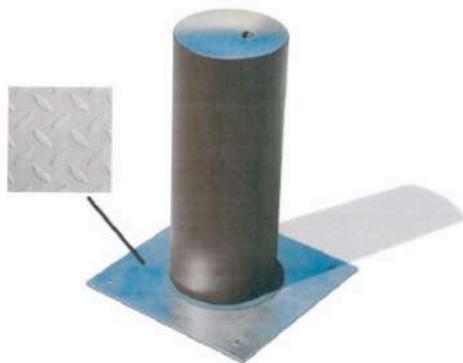
Hauteur hors tout : 1300 mm
 Hauteur hors sol : 1000 mm
 Corps : tube acier diam 127 mm, épaisseur 5mm
 Tête : Conique, en fonte
 Options : PMR : partie haute contrastée (10cm)
 Scellement : Par carottage – 300mm exigé par la Métropole

*nb : l'emploi de ce potelet doit être limité au Panier, à Belsunce et Noailles en prolongement d'aménagement existant
 ne pas alterner potelets et barrières.*

3.2.2 - Bornes Escamotables

BORNES ESCAMOTABLES

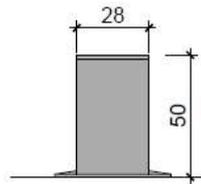
BORNE ESCAMOTABLE TYPE RABATAU SÉRIE BGSA280



Borne escamotable manuelle

Hauteur hors tout : 700 mm (pour borne fixe)
 Hauteur hors sol : 500 mm
 Corps : Tube acier Ø280 mm-épaisseur 6mm

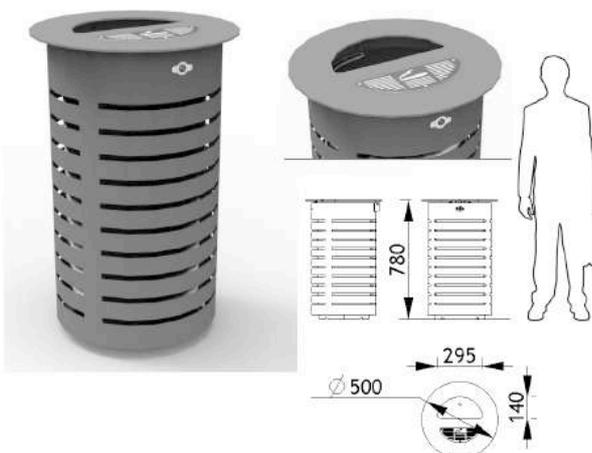
Fonctionne avec un verin à gaz de course 500 mm.
 Verrouillage par clé oblongue sur le dessus de la borne.
 Le chapeau et la plaque tôle lamée de la borne sont en inox 316L.
 Finition : sablage, polyzinc et thermolaquage.



3.2.3 - Corbeilles

CORBEILLE

CORBEILLE DE PROPRETÉ AVEC ETEIGNOIR



Corbeille de propreté + éteignoir

Motif ajouré découpé au laser avec 18,42% de transparence) pour répondre aux exigences de sécurité du plan vigipirate.

corps : tôle d'acier zingué peint d'épaisseur 3 mm découpée au laser
 couvercle : acier zingué peint d'épaisseur 5 mm et d'un seau en acier inoxydable ; le couvercle comprend une ouverture destinée aux déchets et un éteignoir en acier inoxydable.

Traitement par zingage, primaire de poudre époxy et deuxième couche de poudre polyester.
 Le couvercle de la corbeille est articulé par un axe monté sur charnières.
 Le couvercle est amorti, lors de sa fermeture, par 2 butées en caoutchouc.
 Le modèle sera choisi sans serrure, sans seau et avec porte sac.

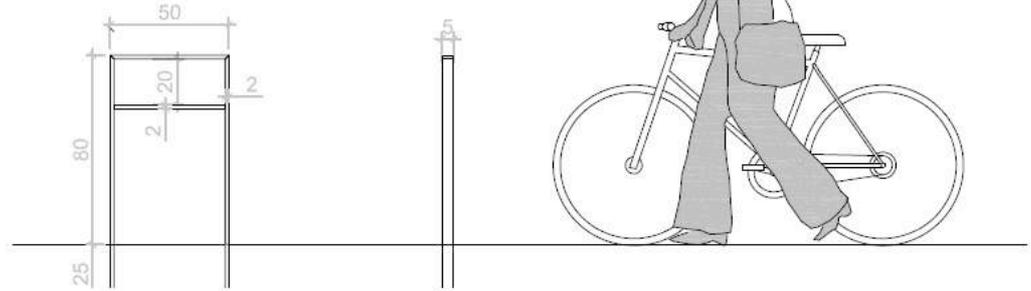
Contenance : 90 litres.
 4 points de scellement (Ø 15 mm).
 Poids : 37 kg.

3.2.4 - Arceaux vélos

ARCEAUX VÉLOS

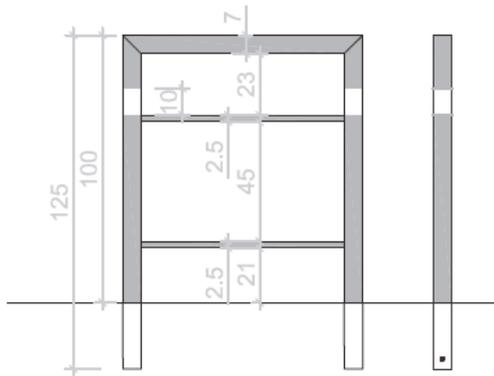
RANGE VÉLO TYPE LIEUTAUD

Arceau vélo réalisé en fers plats profilés en acier à angle droit (/ chanfreinés ?)
 Hauteur hors tout : 1250 mm
 Hauteur hors sol : 800 mm
 Hauteur tube intermédiaire : 580 mm
 Longueur : 500 mm
 Poids : 6.50 kg
 Scellement : Par carottage – 250mm exigé par la Métropole



3.2.5 - Arceaux de protection bacs déchets

ARCEAU DE PROTECTION EN ACIER



Arceau de protection à disposer sur voirie

hauteur (hors tout) : 125 cm
 hauteur (hors tout) : 100 cm
 longueur : 90 cm

Cadre réalisé en tubes ép. 4mm rectangulaires en acier 70 x 70 mm avec coupe en bec d'onglet tubes pleins 25 x 25 mm pour les tubes intermédiaires, réservation de 25 x 25 mm pour fixation barre transversale.

Finition zingage + poudrage polyester cuit au four, teinte RAL 7016 ou 7013 sablé

Fixation par scellement au sol : par carottage – 25 cm dans le sol exigé par la Métropole

La mise en œuvre devra être conforme aux règles de l'art.

Les arceaux posés sur voirie recevront un traitement ou une peinture réfléchissante en partie haute et coté voirie par 2 bandes blanches autocollantes et retro réfléchissante de classe 1 de 10 cm de hauteur à 20 cm du haut de l'arceau

3.2.6 - Grilles d'arbres

La promenade Georges Pompidou étant fortement passante, des grilles d'arbres seront mises en places sur tous les pieds d'arbres existants et projetés.

3.3 - Éclairage

L'éclairage existant est qualitatif et répond aux enjeux d'éclairage de la zone.



FIGURE 13 : VUE SUR L'ÉCLAIRAGE PRÉSENT DANS LA PROMENADE GEORGES POMPIDOU

Après sollicitation du service d'éclairage de la ville de Marseille, ce dernier a précisé qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place de 4 luminaires au pourtour du nouveau giratoire créé. Ces luminaires seront identiques à l'existant.

Aucune intervention sur le reste du réseau ou des luminaires n'est souhaitée.

4 - RÉSEAUX

4.1 - Éclairage

Le projet prévoit la mise en place de 4 nouveaux luminaires identiques à l'existant au pourtour du nouveau giratoire afin d'éclairer l'anneau de ce dernier.

4.2 - Arrosage

Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'arrosage pour les arbres d'alignement. Le réseau d'arrosage sera défini en concertation avec le service Espaces Verts de la Mairie de Marseille.

Il sera constitué d'un réseau principal d'alimentation en PEHD raccordé sur le réseau d'eau potable.

Une chambre comprenant un comptage et un appareil de commande d'arrosage sera mis en place.

Différentes alimentations permettront l'arrosage :

- Des massifs par l'intermédiaire des goutte-à-goutte
- Des arbres grâce à des couronnes d'arbres

4.3 - Assainissement pluvial

La DEAP a en projet le dévoiement d'un réseau pluvial passant à l'heure actuelle dans l'emprise du CMV. Après rendez-vous sur site avec la DEAP, il nous a été précisé qu'il est prévu de faire cheminer le réseau sous le trottoir Sud de la promenade Pompidou. Nous retiendrons cette position approximative pour la conception du pluvial de la section. La DEAP doit réaliser les études de conception de ce tronçon au 1^{er} trimestre 2021. Le plan d'exécution devra être communiqué avant démarrage de la phase PRO de l'aménagement.

Le projet prévoit un confortement de la collecte des eaux pluviales de ce tronçon.

Des déplacements d'ensemble avaloirs existants sont prévus pour s'adapter à la nouvelle position des bordures.

Par ailleurs deux antennes supplémentaires sont prévues pour renforcer la collecte. Ces deux antennes seront raccordées au réseau projeté par la DEAP. La faisabilité de ces antennes sera à confirmer. En effet un réseau gaz important existe sous l'îlot central de la voirie. Pour permettre le croisement de ce dernier, il est nécessaire de maintenir un réseau très haut avec une faible couverture. Un nivellement précise phase Projet sera nécessaire pour vérifier cette faisabilité.

Les branchements des avaloirs seront prévus en DN400mm.

Les eaux pluviales seront collectées par des ensembles avaloir simple profil T 1300x200mm + grille 1300x300mm raccordés au futur réseaux EP prévus par la DEAP sur les trottoirs.

Il est prévu également le renforcement de l'ouvrage de gestion du pluvial existant à proximité du futur accès au CMV. Ce dernier devra faire l'objet d'un diagnostic Structurel par une entreprise spécialisée entre l'AVP et le PRO.

Agence de Marseille

marseille.egis-villes-et-transports@egis.fr

www.egis-group.com

